

Juin 2024

# Bulletin d'information CDCA n°8

## *Dans ce numéro...*

Édito - Activités d'une commission - Parole d'un membre  
L'implication des Associations - Activités au fil de l'eau  
Veille juridique et infos pratiques - Organisation



# ÉDITO

Chers et chères membres du CDCA de l'Hérault,

Alors que je m'apprête à quitter mes fonctions, je tenais à vous écrire quelques mots. Cela a été un plaisir pour moi de faire partie de cette belle institution et d'en piloter la Commission Communication.

Je tiens tout d'abord à remercier Claude Blaho Poncé de m'avoir proposé comme copilote pour l'épauler, mais aussi Giorgio Denicolai et Christian Giordano pour le soutien qu'ils m'ont apporté à leur tour et à tous les membres présents à nos réunions.

Merci à Magali Raynaud Gauci et à Sylvie de Béarn pour tout l'appui qu'elles ont pu apporter à la commission au fil du temps ainsi qu'à nos vice-présidents. Et je tiens bien sûr à remercier ma directrice, Anne Marceillac, d'avoir accepté de céder un petit peu de mon temps au CDCA et de m'avoir laissé m'y engager sans compter mes heures.

Le CDCA est une instance encore méconnue, tant du grand public que de bon nombre d'institutions en lien avec les politiques publiques de l'autonomie. Le travail à la commission communication reste donc immense. Nous avons cependant tous bien œuvré avec les lettres d'informations, avec les différents supports de communication que nous avons pu produire et l'appui que nous avons apporté aux différentes commissions qui en ont exprimé le besoin. Certains chantiers et certaines réflexions ne sont cependant pas achevés, tels que l'élargissement de la diffusion de la lettre d'information ou la mise en valeur des avis, cœur battant du CDCA.

Ce sont des enjeux essentiels et excitants, alors à tous les membres qui souhaitent s'investir auprès de la commission, je vous dis foncez ! Nous sommes encore trop peu nombreux et nous avons besoin de vous.

Je vous souhaite tout le meilleur.

Bonne lecture,  
Maxime Geaymond



# ACTIVITÉS D'UNE COMMISSION

La commission enfance et scolarité au sein du CDCA de l'Hérault (Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie) est un interlocuteur privilégié entre les membres actifs des différentes commissions et les différents partenaires institutionnels, médicaux, sociaux, etc.

Nos objectifs pour le CDCA sont orientés sur 2 axes principaux :

- Le premier vise au développement d'une culture commune de l'école inclusive partagée par tous les acteurs grâce à la formation.
- Le second doit consolider la co-construction des projets individualisés de scolarisation des élèves en situation de handicap, permettant à chaque élève et chaque famille de vivre plus simplement l'expérience positive d'une inclusion scolaire réussie.

La commission enfance et scolarité du CDCA souhaite se mettre en contact avec les représentants des parents d'élèves afin d'avancer et d'affiner son travail concernant l'école inclusive. Cette rencontre pourrait se faire en visio ou en présentiel pour nous éclairer sur les différents dispositifs d'aides existants concernant le harcèlement scolaire au sein des établissements du département de l'Hérault et sur plusieurs points (contact, fonctionnement, lien...) dans le but d'apporter une réponse aux parents d'élèves à besoin de projet pédagogique particulier.

Nous nous inquiétons, également sur les conséquences des mesures proposées lors de la CNH (Conférence National du Handicap) du 26 avril 2023 où il fut annoncé de grands changements sous l'égide d'une "école pour tous" à défaut d'avoir pu être une école inclusive. Les droits des enfants en situation de handicap sont sérieusement menacés, les conditions de travail des AESH se dégradent considérablement.

La commission enfance et scolarité vous remercie de votre intérêt pour la cause des enfants en situation de handicap.

*Article recueilli par Nadia CHEBAIKI  
Pilote CDCA enfance scolarité*





Pierre Glameau est le représentant suppléant de la CFDT au premier collège de la formation Personnes Agées du CDCA depuis le 28 septembre 2023.

## LA PAROLE EST À PIERRE GLAMEAU

### Votre parcours

Originaire de Béziers, je suis parti en 1971 dans le Val d'Oise comme instituteur remplaçant. Après l'obtention du CAP, j'ai effectué mon service militaire en 1973 comme coopérant au Sénégal. J'ai été affecté au CLAD (Centre de linguistique appliquée de Dakar). J'ai alors commencé des études universitaires en lettres que j'ai poursuivies en France où après mon retour je suis devenu PEGC (Professeur d'enseignement général des collèges) Français-Latin, en 1979. Je suis revenu dans l'Hérault en 1994.

### Votre engagement associatif

Dès mon retour en France, j'ai adhéré en 1975 au Sgen-CFDT, dont j'ai été secrétaire de la section de mon collège. Puis en 1983, j'ai été élu à la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) de l'académie de Versailles. Assez rapidement, je suis devenu secrétaire académique second degré (collèges et lycées), poste que j'ai également occupé à Montpellier, avant de devenir secrétaire général jusqu'en 2005. Dès 1996, j'ai représenté le Sgen-CFDT au CTPA (Comité technique paritaire académique) et au CAEN (Conseil académique de l'Education nationale), CAEN où j'ai représenté par la suite la CFDT.

À la retraite en 2010, je suis arrivé à l'UTR 34, comme membre du bureau, puis fin janvier 2020 comme secrétaire général. À la fin des années 2000, je me suis engagé dans des activités interprofessionnelles CFDT, dans la formation syndicale sur la Santé au travail ; puis aux Ceser (Conseil économique, social et environnemental régional) d'abord Languedoc-Roussillon, puis Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

En LR, j'étais président de la commission Emploi-Formation-Gestion des temps ; en Occitanie, VP délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage ; aux Coparef (Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation) LR, puis Occitanie.

## Vos participations au CDCA

Depuis la création du CDCA j'ai accompagné dans son mandat mon camarade et ami Simon Sitbon à qui j'ai succédé comme secrétaire général de l'UTR, puis comme membre du CDCA depuis septembre. Dans la limite de mes possibilités, j'essaie de participer aux commissions Avis, et Prévention et Préservation de la perte d'autonomie et Semaine bleue. Il me paraît nécessaire de continuer le travail de la commission Dynamisation de la démocratie médico-sociale. Par ailleurs, j'ai accepté de représenter le CDCA au CTS.

## Quel rôle doit jouer pour vous le CDCA ?

Le CDCA doit renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les citoyens, les représentants institutionnels locaux et les professionnels concernés.

Le CDCA est consulté sur les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Le CDCA débat de tout sujet relatif aux politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées. Il émet des avis et des recommandations sur tous ces sujets.

*Pierre GLAMEAU*



## LE CLCPH PLUS QU'UNE ASSOCIATION



### L'historique de l'Association

**Pourquoi créer un comité de liaison et de coordination des associations de PSH ?**

La réponse en 1981 fut apportée par un personnage visionnaire, un bâtisseur au verbe fort : Georges Frêche.

Son idée était simple et reposait sur un objectif clair, réunir les forces associatives du handicap pour qu'elles parlent d'une voix audible et légitime.

Être handicapé pour Georges Frêche, alors maire de Montpellier, est une situation qui peut à tout moment toucher tout un chacun, aussi tout ce qui est utile pour aider ce qui empêche, devient un avantage pour tout le monde.

Sa position de maire l'obligeant à être efficace, il a donc créé le comité de liaison et de coordination des associations pour écouter les demandes et collecter les idées pour faire progresser l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap.

En 1981, ce fut Louis GRAVIÉ qui fut nommé le 1er président du comité de liaison et de coordination des Personnes handicapées et malades chroniques de l'Hérault, qui en 2022 a pris le nom de Comité de liaison et de coordination des associations pluriel handicaps de l'Hérault.

Louis GRAVIÉ atteint de déficience visuelle a su tracer le chemin de l'union associative du Comité de Liaison, pour en faire un outil destiné à motiver les institutions pour faire de l'accessibilité universelle un objectif à destination de tous les citoyens sans exception...

**CLCPH :**

*Comité de Liaison et de Coordination des associations Pluriel Handicaps*

## Son engagement associatif et son but

Faire de l'Accessibilité de TouT pour TouS partout, sous toutes ses formes est le combat du CLCPH. Un combat permanent, qui nécessite de la pugnacité et de l'expertise. Pour avoir de l'expertise, il faut rassembler les compétences, les expériences. Et ce sont les associations de par leurs activités et leurs bénévoles qui sont le meilleur atout.

Alors pour être entendu, il faut être écouté, et pour être écouté mieux vaut parler d'une seule voix, cohérente car partagée.

C'est en alliant nos forces, en étant unis que notre voix ouvrira la voie, celle de la progression pour faire valoir de justes évolutions afin de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Seul on va peut-être plus vite, mais ensemble on va assurément plus loin...

## Ses objectifs pour le CDCA

La citoyenneté et l'autonomie, voilà 2 mots forts qui stimulent le Comité de liaison et les associations qui le composent, donnant une raison d'être, un état d'esprit pour mener à bien nos combats associatifs.

Le Comité de liaison est au CDCA un terrain fertile pour être un relais d'informations et de points de vue auprès de ses associations adhérentes pour faire progresser les travaux du CDCA.

## Quel rôle doit jouer le CDCA ?

Un rôle d'union autour des questions d'actualité, un rôle de catalyseur d'idées pour faire progresser les fondamentaux de la loi du 11 février 2005, l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des Personnes Handicapées.

*Rédigé par le Président du CLCPH  
Daniel BRIAND*



## FORUM DU DEVENIR ADULTES



**Les rencontres du Forum du devenir adulte ont été créées il y a une dizaine d'années par l'ATO Les Écureuils UNAPEI 34 et l'ensemble des établissements du secteur médico-social de l'Hérault, il y a une dizaine d'années.**

**Beaucoup d'adultes étaient désireux d'agir et de maintenir le contact avec les services accueillant des enfants, adolescents et jeunes adultes.**

**Cet atelier hebdomadaire a créé une dynamique avec le milieu associatif et les IME afin de mieux informer et accompagner les jeunes dans leur parcours.**



Chaque année, il mobilise une cinquantaine d'associations et services pour une sorte de salon des parcours de vie. Il entraîne des rencontres et actions partagées dans l'Hérault, mettant à la portée de chacun la plupart des dispositifs, des associations (sport, vie affective, travail, logement, etc.).

Ce Forum est un lieu de rencontre, d'information, d'échanges entièrement investi par les usagers et leur désir de transmettre et ainsi, maintenir ses liens avec la cité, agir en atelier, aménager en Foyer de vie, découvrir le travail en ESAT ou en entreprise, vivre sa vie en MAS, accéder à un emploi, connaître de nouveaux loisirs favorisent des dynamiques inclusives Journée inter-associative gratuite et ouverte à tous.

C'est émouvant de voir la fierté, le bonheur des usagers présenter aux visiteurs leurs lieux de vie, leurs ateliers concernant le travail, leurs activités, leurs loisirs certes mais également le plaisir de retrouver les connaissances, les amis des autres structures.

C'est l'occasion pour les parents à la recherche de ce qui existe d'avoir les renseignements et de pouvoir échanger avec les professionnels.

Très belle initiative, merci aux organisateurs et à l'année prochaine!

Contact et Organisation Richard Martin : ATO Les Ecureuils (Unapei 34) - 06.70.64.38.40

*Article transmis par Sophie  
LAMOUR*





## Le dossier unique d'aides à l'autonomie

Depuis le 1er janvier 2024, le Département de l'Hérault, la Carsat Languedoc-Roussillon et la MSA du Languedoc ont mis en place un dossier unique afin de faciliter la démarche de demande d'aides à l'autonomie à domicile des seniors.

Jusqu'alors, selon leur situation personnelle, les seniors devaient remplir un dossier différent si la demande était adressée au Département, à la CARSAT ou à la MSA.

Ce nouveau dossier remplace donc :

- le formulaire de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) du conseil départemental
- le formulaire de demande « Bien vieillir chez soi » de la CARSAT
- le formulaire « Aide accompagnement à domicile des personnes âgées » de la MSA.

Le dossier de demande d'aides à l'autonomie est composé du formulaire de demande à compléter obligatoirement, d'un certificat médical facultatif mais dont le remplissage est fortement recommandé et d'une notice explicative.

Lors du remplissage du formulaire de demande, le demandeur doit répondre à 4 questions qui lui permettront d'identifier l'organisme compétent pour traiter sa demande.

En fonction des réponses à ces 4 questions, le demandeur adressera sa demande soit au conseil départemental, soit à sa caisse de retraite principale (CARSAT/MSA).





## Le dossier unique d'aides à l'autonomie

### Comment remplir cette demande ?

- Se procurer la Demande d'aides à l'autonomie à domicile des personnes âgées en téléchargement en ligne ([www.mda.herault.fr](http://www.mda.herault.fr)) ou en version papier à la Maison de l'Autonomie (MDA) ou dans l'un des 8 points d'accueil répartis sur tout le Département de l'Hérault.
- Identifier l'organisme compétent (Département, CARSAT ou MSA) pour l'instruction de la demande en répondant à 4 questions
- Compléter le dossier et joindre les pièces justificatives.
- Transmettre son dossier à l'organisme identifié selon la demande.

Si c'est une demande à adresser au Département, le transmettre à l'adresse suivante :

### **Maison départementale de l'autonomie**

**1350 rue d'Alco**

**BP7370**

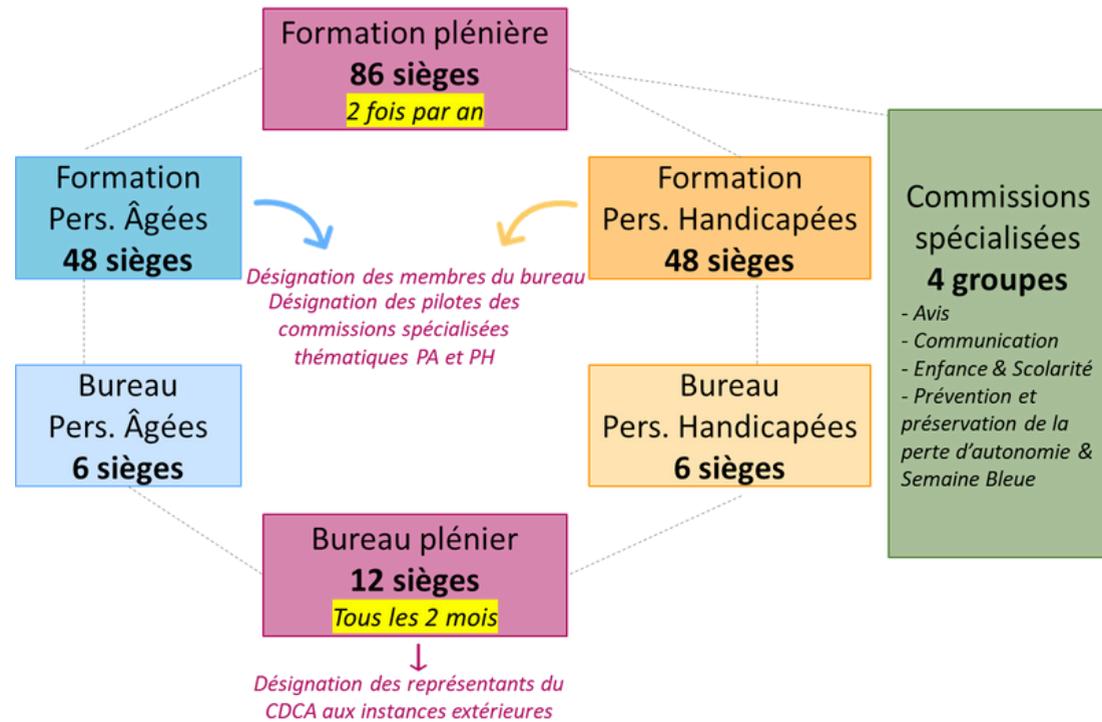
**34086 Montpellier Cedex4**

Le dossier sera ensuite instruit et un rendez-vous sera proposé avec un professionnel pour identifier les besoins. En fonction des observations, le dossier pourra être réorienté automatiquement vers l'un des trois autres organismes compétents.

Une démarche simplifiée, un parcours coordonné et mutualisé, c'est ici tout l'engagement des partenaires pour renforcer toujours plus l'accès aux droits pour tous.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance départementale consultative. Elle est présidée par le président du Conseil Départemental et composée de représentants des usagers issus du milieu associatif et syndical, des institutions et des professionnels. Le CDCA a pour objectif de renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.



La commission communication diffusera régulièrement une lettre d'information autour du sommaire qui vous est présenté au début de celle-ci.

Si vous avez des idées ou des informations, n'hésitez pas à nous les communiquer en envoyant un message sur l'adresse du CDCA : [cdca@herault.fr](mailto:cdca@herault.fr)

Le comité de rédaction est composé de 4 copilotes de la commission communication et de Magali Raynaud Gauci. Le responsable de la publication est la commission communication avec validation en bureau du CDCA.

La diffusion est adressée en interne aux membres du CDCA<sup>34</sup> et élus du Conseil Départemental